

La besogne se poursuit sans bruit, mais sagement, et la décision du conseil est communiquée aux intéressés par le secrétaire général de la chancellerie.

Dans une réunion très-intime des membres principaux de la gauche, qui s'est tenue au moment où l'indisposition de M. Thiers pouvait donner quelques inquiétudes, il a été décidé qu'en cas de malheur, les efforts du parti ne se porteraient pas sur le nom de M. Gambetta, qui pourrait effrayer le pays, mais sur celui de M. Grévy.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 avril 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération concernant la réorganisation du conseil d'Etat.

M. BERTHAUD commence par féliciter l'Assemblée de sa décision d'hier.

La Chambre a déclaré qu'elle voulait faire une loi définitive, mais cela ne suffit pas, il faut faire une bonne loi, et pour cela la loi doit être désintéressée. (Applaudissements de toutes parts.)

L'orateur propose donc un article additionnel, portant qu'aucun des membres de l'Assemblée ne pourra faire partie du futur conseil d'Etat, et cela pour se conformer à la loi Princeteau, qui a déjà subi beaucoup d'exceptions.

Parlant de la question déjà traitée hier de l'opportunité de la réorganisation du conseil d'Etat, l'honorable député ne veut pas la discuter, et dit qu'il s'en tient aux prémisses du rapport de M. Batbie.

Mais abordant la question de nomination, il se prononce pour la nomination des conseillers d'Etat par le pouvoir exécutif, contrairement aux conclusions de la commission, car la commission, en confiant au pouvoir législatif la nomination des juges administratifs, confère deux pouvoirs qui doivent demeurer séparés pour ces raisons; M. Berthaud repousse au point de vue juridique les conclusions de la commission.

Il n'a en acceptant pas davantage les conclusions, en ce qui touche aux attributions consultatives des conseillers d'Etat, car il est inadmissible que le pouvoir exécutif se voie imposer des conseillers purement consultatifs, qui ne seraient pas nommés par lui, et à qui, par cela même, il ne pourrait qu'accorder une confiance restreinte. Au point de vue législatif, le péril n'est pas moindre, tel que le veut la commission, et l'orateur aperçoit ce que M. Gambetta a appelé justement la fausse monnaie d'une seconde Chambre, pouvant tenir en échec l'autorité de l'Assemblée et celle du pouvoir exécutif.

Un tel conseil serait un bien mauvais auxiliaire. Avant de terminer, l'orateur tient à signaler un autre danger à la nomination par l'Assemblée. Il ne suspecte pas les intentions des groupes de la Chambre, mais il est bien difficile que des conseillers nommés par la majorité ne représentent pas la politique de cette majorité; ainsi, au lieu d'avoir des juristes, on aura des hommes politiques.

M. BATBIE, rapporteur, déclare que la commission adhère à tous les amendements qui pourront avoir pour objet d'affirmer le désintéressement de l'Assemblée, c'est-à-dire de déclarer que les députés ne pourront être membres du conseil d'Etat.

M. FRESNEAU développe un amendement tendant à faire supprimer de l'article 1^{er} ce qui concerne l'institution de quinze conseillers en service extraordinaire.

M. BATBIE, rapporteur, soutient l'utilité de ce service purement administratif.

Rejet de cet amendement et adoption de l'article 1^{er}, créant 23 conseillers en service ordinaire, 15 en service extraordinaire, 24 maîtres de requête et 30 auditeurs.

M. HENRI FOURNIER demande à interpellier le gouvernement à propos de la publication par le préfet du Cher d'un document relatif à l'enquête sur le 18 mars. (Sensation.)

M. LE COMTE JAUBERT (de sa place) déclare adhérer à cette demande, que six semaines durant il avait espéré devoir être inutile.

M. VICTOR LEFRANC, ministre de l'intérieur, déclare accepter l'interpellation pour mardi prochain.

M. LE COMTE JAUBERT réplique qu'une simple note à l'Officiel rendrait l'interpellation inutile.

M. LE PRÉSIDENT revendique pour le gouvernement le droit de fixer à sa convenance le jour où il désire répondre à une interpellation.

M. FOURNIER déclare accepter le terme de mardi prochain.

L'incident est clos.

Reprise de la discussion sur le Conseil d'Etat.

M. RAUDOT vient combattre l'article 2, qui accorde aux ministres voix délibérative au sein du Conseil d'Etat.

Or, le Conseil a pour mission d'éclairer le gouvernement et il n'est pas admissible que celui qui doit être conseillé

ait voix délibérative parmi ceux qui doivent l'éclairer; en faisant cela, la commission a adopté les errements de l'empire.

M. BATBIE répond à l'orateur qu'en 1845, non seulement les ministres avaient voix délibérative, mais que les séances du conseil d'Etat étaient présidées par la garde des sceaux. D'ailleurs, dit-il, il n'y a rien d'anormal dans les propositions de la commission.

M. RAUDOT explique qu'une disposition mauvaise, daterait-elle de 1845, ne doit pas subsister dans une loi, et insiste sur le rejet de l'article 2.

M. BATBIE réplique que les ministres n'ont voix délibérative que lorsqu'il s'agit d'affaires ressortissant de leur ministère respectif.

M. GAMBETTA vient appuyer l'opinion de M. Batbie.

Rejet de l'amendement Raudot et adoption de l'article 2.

L'article 3 confère à l'Assemblée l'élection des conseillers.

M. BARDOUX développe un amendement confiant la nomination au pouvoir exécutif. L'orateur dit qu'il ne serait ni sage ni opportun que l'Assemblée s'attribuât les nominations.

La Chambre ne peut violer le principe de la séparation des pouvoirs et empêcher sur les droits du pouvoir exécutif.

M. SCHIEURER-KESTNER adresse au ministre des affaires étrangères une question sur la situation faite à nos anciens compatriotes d'Alsace-Lorraine par les conditions d'option qui sont imposées en Alsace-Lorraine et n'y étant pas nés, et demande si le gouvernement ne pourrait pas ouvrir des négociations avec le gouvernement allemand pour éclaircir ces deux points.

Le ministre répond que la question sera étudiée.

M. BEAUGARNE-LEROUX demande au ministre de l'agriculture pourquoi on a retardé à distribuer l'indemnité due aux propriétaires ayant eu des animaux atteints de la peste bovine.

M. DES ROTOURS parle sur la même question.

Le ministre répond que le gouvernement avertit, que des paiements ont été déjà effectués, et qu'une demande de crédit de 6 millions va être présentée.

La séance est levée à 6 heures.

Le général de Wimpffen.

Le général de Wimpffen vient d'adresser au *Século* la lettre suivante :

« Monsieur le directeur, je viens de lire dans plusieurs journaux le rapport de la commission d'enquête au sujet de la bataille et de la capitulation de Sedan, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir m'aider à me justifier en publiant ma protestation.

Nous extrayons de ce long document les principaux passages :

« La commission d'enquête vient de publier son rapport sur la bataille et la capitulation de Sedan, rapport contre lequel le général de Wimpffen proteste par la voie de la presse, ainsi qu'il l'a déjà fait auprès du ministre de la guerre et du président de la République.

« La commission a procédé d'abord d'une façon tout à fait irrégulière à l'égard de cet officier général, en statuant sur sa conduite sans lui avoir donné pour sa défense une garantie qu'on accorde toujours au moindre prévenu ou accusé, celle de lui faire connaître les dépositions de ses adversaires, afin de lui procurer la possibilité de les atténuer ou d'en détruire la valeur. La commission commit la faute de ne pas interroger le général de Wimpffen, par déférence sans doute pour sa haute personnalité, et cependant c'était son devoir, elle a préféré écrire : le conseil n'a pas non plus à apprécier la manière dont eût été conduite l'expédition jusqu'au moment où, par suite de sa blessure, le général de Wimpffen qu'on avait le commandement, le remit au général Ducrot, l'un de ses lieutenants. Or, la bataille commençait à 4 heures et demie du matin, et à six heures, le général était blessé. Il avait donc été durant 2 heures mêlé aux premiers incidents de la journée; il avait dû y arrêter un plan qu'il est indispensable de connaître, il avait assumé une part de responsabilité. La comparaison du général aurait fait savoir que le 1^{er} septembre, il avait reconnu l'impossibilité d'agir dans la direction de Mézières.

« Plus loin nous lisons dans ce document :

« La commission, dans sa critique des opérations qui suivent la blessure du général, les présente, comme dit le *Moniteur universel*, « trop en raccourci pour qu'on puisse les apprécier d'une façon satisfaisante. » En effet, en déclarant le mouvement prescrit par le général Ducrot, comme le plus rationnel, elle oublie de mentionner les heures où il devait s'exécuter. Le 31 août la marche sur Mézières était possible, le 1^{er} septembre au point du jour, peut-être encore en se dirigeant sur la Belgique; de 8 à 9 heures, cette retraite ou celle dans la direction de Mézières était impraticable, et causait un désastre immédiat. L'ordre de prise de commandement du général de Wimpffen est de 8 heures 1/4; il fut remis aux généraux à 9 heures; et à cet instant, le corps du général Lebrun dessinait à peine son mouvement.

« Le général de Wimpffen prit le commandement par suite de sa conviction que le mouvement de retraite qu'on commençait, devait amener une solution foudroyante, celle d'une armée déposant les armes en rase campagne. Il crut préférable une lutte prolongée sur nos positions, et par cela même plus glorieuse. »

« Son plan était donc pour une bataille défensive, en se réservant d'agir suivant le

circumstances que produirait notre lutte désemparée. » Le général en chef, après avoir arrêté des mesures pour augmenter la défense du bois de la Garenne qui était l'objectif des troupes allemandes, écrit la lettre qu'on connaît du centre de nos lignes. Il ne s'agissait plus que de s'ouvrir un passage pour n'avoir pas à nous rendre prisonniers. Le général de Wimpffen en arrivait à l'exécution du plan de Mac-Mahon, et il eût convaincu qu'un effort sérieux pouvait nous ouvrir la route de Carignan, puis, la nuit aidant, nous arriverions à passer entre nos ennemis accumulés sur notre terrain. »

« Nul n'ignore l'effet produit par le drapeau parlementaire, et, à ce sujet, le général de Wimpffen a reçu, depuis peu de jours, une lettre du général Beatzmann, commandant la place de Sedan, qui fixe deux heures et demie comme le moment où il a été arboré pour la première fois sur la citadelle, tout en reposant avec indignation la moindre participation à cet acte à ce moment, et dans le reste de la journée.

« Sur cette période importante, que la commission apprécie trop légèrement, et qu'elle ne parle que d'une manière presque incidente d'un acte répété, qui a joué un rôle si fameux, en arrêtant les derniers élans de nos troupes, encore disposées à combattre, elle ne mentionne que le drapeau porté à la suite du général Lebrun, vers les cinq heures du soir, elle ajoute :

« Lors du refoulement des différents corps dans la place, l'empereur, dans la pensée d'une inutile et plus longue effusion de sang, etc. »

Cette manière de présenter les faits est loin d'être satisfaisante, car, tout en ne mettant pas en doute le sentiment d'humanité qui a déterminé l'empereur à ne point répondre à l'appel du général en chef, on tient trop peu compte de la pression exercée par des officiers qui, sans titres pour imposer leur opinion, puisque aucun des commandants d'armée ne s'y trouvait, avaient déterminé l'empereur à user de son autorité pour faire arborer le drapeau blanc.

Voici le passage du document en ce qui concerne les officiers :

« Si, au dernier moment, il a obtenu que l'article 2 de la capitulation permit à des officiers de rentrer en France, c'est qu'il savait que nous avions beaucoup d'assimilés sans troupe, intendants, officiers d'administration, d'ambulance, état-major des places, gardes du génie, d'artillerie, médecins, vétérinaires, payeurs, et que des familles d'officiers de tous grades n'avaient d'autres moyens d'existence que la solde de leurs maris ou parents. Il était convaincu qu'en obtenant cet article, il rendrait à la France beaucoup d'hommes susceptibles d'être utilisés en dehors des obligations militaires, et qu'il remplissait un acte d'humanité. »

« Enfin, nous trouvons une lettre de protestation en général à M. le Ministre de la guerre, regrettant qu'on ne l'ait pas traduit devant un conseil de guerre.

Eruption du Vésuve.

Naples, 29 avril, midi 45. Il tombe une pluie d'eau mélangée de sable. Le Vésuve tonne fortement. A Cerculò, il tombe une pluie de sable mélangée de scories.

Naples, 2 h. après-midi. Le Vésuve présente des phénomènes électriques terribles, avec des éclairs et des tremblements de terre.

Ici, pluie de sable; à Massa-Somma, pluie de scories.

Naples, 29 avril, soir. Le professeur Palmieri, télégraphie de l'observatoire du Vésuve :

« A midi, des scories abondantes sont tombées du côté de l'observatoire. Les instruments de l'observatoire sont très agités. Les projectiles s'élevaient à plus d'un kilomètre. L'éruption des laves a cessé. »

Naples, 29 avril, minuit. Un télégramme de l'observatoire dit qu'une pluie abondante de scories dévaste les campagnes épargnées par la lave.

« La pluie de sable continue et les sours grondements du volcan se font toujours entendre. La lave ne coule plus. La cendre arrive jusqu'à la ville de Capoue. La population est tranquille. »

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

La liste des jurés est aussi composée pour le 2^e trimestre des assises qui s'ouvriront le 6 mai 1872.

Jurés titulaires

Laloux Aimé, propriétaire à Auby.
Mary Ernest, rentier à Louvigny-Bavay.
Lauriant François-Joseph, rentier à Lille.
Devautrin-Jourdain, cult. à Camphin-en-P.
Renouit Prosper, rentier à Avesnes.
Herbecq Casimir, cult. à Ferrière-la-G.
Hourriez Louis, fabr. de sucre à Curgies.
Doremieux Alf. fabr. de clous à St-Amand.
Noblecourt A. B., fabr. de tissus à St-Waast.
Delforge Martel, cult. à Recquignies.
Delattre Auguste (père), négociant à Condé.
Roques Augustin-Antoine, nég. à Lille.
De Maingoval Félix, G. prop. à Douchy.
Dutemple Vict-Em., ex-pharm. à Cambrai.
Dubus Jean, cult. à Bersée.
Cagnoncelle Fr., fabr. de tissus à Troisvilles.
Chaque Emm.-Louis-Joseph, prop. à Douai.
Destombes-Delphin, menuisier à Bondues.
Douay Désiré, brasseur à Romeries.
Choqueureau Fr., cult. à Quesnoy-sur-Deûle.
Clarisse Emile, propriétaire à Merville.
Waxin Théodore, pr. et cult. à Honnecourt.
Mascoux Théod., maire et brass. à Saulzoir.
Loeffler Frédéric, employé à Hautmont.
Manesse Ernest, cult. à Frasnoy.
Wibaat Adolphe, cult. à Raismes.
Flobert Louis, rentier à Avesnes.
Denimat Charles, cult. à Forest (A.)

Desrousseaux Edouard, avoué à Lille.
Claudon Dominique, prop. à Hazebrouck.
Desurmont Louis, prop. à Marquillies.
Deswarte Edouard, brass. Vieux-Berquin.
Destombes Adolphe, rentier à Lille.
Duri-z François, fab. à Craywick.
Lechier Théophile, nég. à Avesnes.
Ternynck Henri, fab. à Roubaix.

Jurés supplémentaires.
Dubamel Auguste, march. tailleur à Douai.
Legrand Louis-Hubert, avoué à Douai.
Cailliau Victor-Pierre, banquier à Douai.
Fleurquin Alexandre, propriétaire à Douai.
Dennerly Benoit, march. tailleur à Douai.
Legrand Pierre-Fr., anc. notaire à Douai.

MM. Funck et Spies viennent de faire remettre une somme de 300 fr. à M. le commandant du corps des Sapeurs-Pompier, pour services rendus lors de l'incendie qui a éclaté dans leur établissement le 22 avril.

Sur l'interpellation de M. Beaucarne et l'insistance de M. Des Rotours, le ministre de l'agriculture vient de s'engager à donner six millions pour indemniser les cultivateurs dont les bestiaux ont été atteints par le typhus.

On lit dans le *Mémorial de Lille* : « Le *Phare de Dunkerque*, journal du citoyen Trystram, commence déjà une campagne électorale en faveur de M. Dérégnaucourt.

« Quel député ! dit-il, comme il connaît bien les questions de tarifs et de douanes qui intéressent notre port !

« Son adversaire, M. Bergerot, ne s'inquiète même pas du typhus, qui ravage la commune d'Esquelbecq. Il n'est même pas dans sa commune, à cause de ses préoccupations électorales !

« Nous ne voyons pas bien pourquoi M. Dérégnaucourt connaîtrait mieux les questions de tarif et de douanes que M. Bergerot, ancien secrétaire du directeur général des affaires civiles à Alger, et ancien vérificateur des douanes à Lille.

« Nous ne saisissons pas pourquoi le candidat de Roubaix défendrait mieux les intérêts du port de Dunkerque que M. Bergerot, qui a été pendant 15 ans, membre du Conseil d'arrondissement de cette ville, et chargé, comme secrétaire de ce Conseil, de faire une étude toute particulière des intérêts maritimes de cette ville.

« Quant au grief qu'on lui impute, nous nions de la manière la plus formelle que M. Bergerot ne se soit pas inquiété du typhus qui règne à Esquelbecq et dans les Flandres. Nous savons qu'après s'être concerté avec l'autorité supérieure, il a passé les journées de mardi et de mercredi à Esquelbecq, pour y prendre, de concert avec M. Champeau, son adjoint, un ancien militaire qui ne plaisante pas avec les règlements, toutes les mesures nécessaires pour circonscrire les ravages de cette terrible maladie.

« Mais on voudrait attaquer M. Bergerot et pour cela tous les moyens sont bons, au *Phare*, même les bêtes à cornes.

« Le *Progrès*, plus adroit que son frère et ami de Dunkerque, parle bien lui aussi de la question du typhus, mais il se garde d'y mêler M. Dérégnaucourt, il sait que malheureusement, ce conseiller général, peu au courant des questions agricoles, a proposé au Conseil général dans sa séance du 6 avril dernier, de faire payer aux communes les indemnités dues aux fermiers, pour abattage de leurs bestiaux. Cette proposition d'une réalisation impossible et qui, admise dans une certaine mesure aurait ruiné les communes rurales pendant de longues années, a été vivement combattue par MM. Laurent et Stievenart-Réthune, et repoussée par le Conseil à l'unanimité.

« Avouons que le *Phare* est un ami maladroit quand il soulève cette question et ce souvenir, mais les passions de partis aveuglent, et nous en avons ici un nouvel exemple.

« A. E. »

Le ministre des finances a adressé à tous les chefs de service des départements une circulaire dans laquelle il est demandé un état détaillé du rendement des impôts anciens et surtout nouveaux.

Le rapport devra contenir deux états comparatifs, de telle façon que d'un coup d'œil on puisse apprécier les résultats financiers.

Il vient d'être décidé que les concours régionaux auront lieu au mois de septembre prochain.

Les fonds alloués par l'Assemblée nationale ayant été réduits, ces concours n'auront pas l'éclat accoutumé, et les primes seront probablement moins fortes.

Les concours auront pour sièges les chefs-lieux des départements dans lesquels ils devraient avoir lieu en 1871.

On vient de transférer à la prison de Douai le nommé Dubus, de Valenciennes, accusé de meurtre sur sa femme.

Il comparaitra le mois prochain devant la Cour d'assises.

Tout nous présage une année d'abondance exceptionnelle. Les grains, favorisés par un hiver des plus doux, ont acquis une croissance extraordinaire, et toutes les céréales se trouvent dans les meilleures conditions. Quant aux

arbres fruitiers, dont la floraison s'achève, ils n'ont jamais été mieux garnis, et la température actuelle nous permet d'espérer que les gelées du printemps seront, cette année, fort bénignes. Enfin, tout fait prévoir que les cultivateurs et les horticulteurs seront, en 1872, dédommages des pertes et des peines des années 1870 et 1871 : Dieu le veuille !

Nous apprenons que Renard, l'ex-ténor de l'Opéra, est dans un état désespéré. Retombé malade depuis une vingtaine de jours, il est aujourd'hui à toute extrémité. Il ne peut plus absorber aucun aliment et son corps, entièrement paralysé, ne peut plus remplir aucune de ses fonctions. Antoine Renard n'est âgé que de quarante-neuf ans : il est né à Lille le 15 février 1823.

Hier après-midi, vers 3 heures, les nombreux promeneurs qui circulaient dans le passage du jardin Vauban, à Lille, ont été témoins d'un suicide accompli par une femme à la mise très-moderne, et paraissant âgée de 40 à 45 ans. Cette personne tenait un missel à la main, et suivait le chemin de halage du canal de la Deûle, quand tout à coup, près de l'écluse, on la vit se précipiter dans l'eau. Un jeune homme, témoin de cette action, se débarrassa à hâte de ses vêtements, et plongea l'endroit où la malheureuse a disparu, mais en vain. Ce n'est qu'un quart d'heure après qu'on la repêcha. Le cadavre fut transporté sur la pelouse du jardin Vauban, et bientôt reconnu pour ce lui de la dame X... (démourant rue Ste-Catherine).

Cet acte de désespoir est attribué à des chagrins domestiques.

Les exercices militaires vont bientôt commencer dans tous les lycées de l'Académie. Nous apprenons que les fusils réclamés depuis si longtemps et si impatientement attendus par les élèves, ont été expédiés aux arsenaux de la Fère et de Douai, et qu'ils seront dans le courant de cette semaine, remis aux mains des destinataires.

Nous lisons dans le *Courrier du Nord*, journal de Valenciennes.

« Voici un fait très-grave sur lequel il importe d'attirer l'attention de l'autorité.

« Hier matin, vers sept heures, un cultivateur de Marly, nommé Charles Boury, venait d'arriver sur un champ situé près de l'auberge du petit St-Druon; il se baissait pour relever sa pelle, quand une balle, provenant du tir à la cible où s'exerçaient des militaires du 1^{er} régiment de dragons, l'atteignit et le renversa tout sanglant sur le sol.

« Après avoir enlevé l'extrémité du nez et la lèvre inférieure, le projectile était entré dans la poitrine au-dessous de la troisième côte et enfin s'était logé vers la sixième côte droite. M. le docteur Cochetoux, appelé par la justice, dès qu'on eut connaissance de l'accident, a extrait immédiatement la balle; il a déclaré que les blessures du malheureux ouvrier étaient très-graves et mettaient ses jours en danger.

« Comment une balle tirée dans les fossés de la porte de Mons a-t-elle pu venir faire ainsi une victime en plein champ? On l'explique par un ricochet, mais si étrange qu'il soit, ce fait peut se renouveler. Les murs des jardins bordant la route du Quesnoy portent des traces de balles et plus d'une fois des promeneurs en ont entendu siffler leurs oreilles quand ils passaient sur les glacis. Il est urgent que l'autorité militaire prenne des mesures pour éviter le retour d'aussi déplorables accidents.

Commerce

Havre 1^{er} mai. (Dépêche de MM. Kablé, Borswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Marché toujours calme, mais ferme.

Liverpool, 1^{er} mai. (Dépêche de MM. Kablé, Borswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Pleinement, ventes 10,000 b.; marché ferme, prix inchangés.

Recettes de 4 jours : 12,000 b.

New-York, 29 avril. Middling 23 7/8. Change sur France 4 61 1/4. Or 112 3/8. — A New-Oléans, low middling 140. — Recette : jours 8,000 b. Expéditions pour Angleterre 8,000 b. France 3,000 b. Continent rien. Stock 293,000 b.

On demande des vendeurs de journaux. — Très-fortes remises; on reprend les numéros invendus. S'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*, rue Nain, 1.

MOIS DE MARIE
CONTEMPLATION
SUR TRENTE MYSTÈRES
DE LA
VIE DE LA TRÈS-SAINTE-VIERGE
Parle R.P. AL. LEFEBVRE
de la Compagnie de Jésus.